

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **103 (1967)**

Heft 39

PDF erstellt am: **16.05.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

396

Organe hebdomadaire  
de la Société pédagogique  
de la Suisse romande

# éducateur

et bulletin corporatif

Pataud, prudent,  
fidèle à ses habitudes,  
le blaireau  
va entrer dans son  
demi-sommeil  
hivernal.





## LA DERNIÈRE GUERRE ET LA SUISSE

Vient de paraître

**Otto Pünter, alias Pakbo**

### GUERRE SECRÈTE EN PAYS NEUTRE

*Les révélations d'un agent secret sur l'espionnage en Suisse contre le fascisme et Hitler. 1930 - 1945.*

*Avec un appareil de notes de Marc Payot, ancien agent du service suisse de contre-espionnage.*

Un volume broché, sous couverture en couleurs, 300 pages, illustré de 16 hors-texte. Editions Payot, Lausanne. Fr. 15.80



René-Henri Wüst — **ALERTE EN PAYS NEUTRE.** La Suisse en 1940.

**Pourquoi Hitler n'a-t-il pas attaqué la Suisse ?**

Un volume broché, sous couverture en couleurs, 160 pages, illustré de 16 hors-texte. Editions Payot, Lausanne. Fr. 13.80.

Bernard Barbey — **ALLER ET RETOUR.** Mon journal pendant et après la « drôle de guerre » 1939-1940.

**Si la Suisse, en 1940, avait dû appeler la France à son secours...**

Un volume broché, sous couverture en couleurs, 184 pages, illustré de 13 photographies hors texte. Editions de la Baconnière, Neuchâtel. Fr. 13.50.

Bernard Barbey — **PC DU GÉNÉRAL**

**Journal du chef de l'état-major particulier du général Guisan. 1940-1945.**

Un volume broché, 288 pages. Editions de la Baconnière, Neuchâtel. Fr. 15.—.

**ÉDITIONS PAYOT — LAUSANNE**

Deux assurances  
de bonne compagnie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur  
les assurances accidents



Librairie

**PRIOR**  
GENÈVE

Cité 9 - Tél. 25 63 70

achète  
vend  
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres d'école

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

### Punitions recommandées — punitions déconseillées

Le Comité central a dû intervenir plusieurs fois, ces dernières semaines en faveur de collègues qui ont distribué des châtimements corporels à leurs élèves.

Elle est révolue l'époque où Albert Anker pouvait représenter le maître d'école officiant, armé d'un solide gourdin.

Notre civilisation s'est « raffinée ». Beaucoup de parents, devant les difficultés rencontrées dans l'exercice de l'autorité ont « démissionné », et leurs enfants sont devenus des sortes de petits potentats dont on écoute toutes les volontés, dont on satisfait tous les caprices pour « avoir la paix ». Cette conception de l'éducation s'accorde mal avec la discipline scolaire et les contraintes qu'impose la vie en société. Aussi, lorsque la marée des insolences a atteint une certaine cote, comme il est difficile de ne pas administrer la claque si longtemps retenue.

Mais il y a dans la loi sur l'enseignement primaire, un article 150 qui dit, dernier alinéa :

« Il (l'instituteur) doit s'abstenir de tout acte de brutalité. »

C'est alors que se déclenchent les événements, l'enfant gâté se plaint, déformant les faits. On écoute la pauvre victime, on alerte la Commission scolaire, quand ce n'est pas le bon médecin qui veille sur « Angélique Délicate » (« Educateur » N° 37).

Les réactions des autorités scolaires varient selon les lieux. Il en est qui, utilisant le vague du texte légal défendent courageusement leurs maîtres, mais d'autres, inquiètes de l'opinion publique, s'empressent de donner suite aux plaintes reçues.

Collègues ! nos faits et gestes sont surveillés, critiqués, ne donnons pas prise à l'adversaire quand il peut s'appuyer sur une loi, si imprécise soit-elle.

Faut-il pour autant renoncer, laisser aller. Non bien sûr. Employons les moyens que nous laissent les textes légaux. En voici un à titre d'exemple :

#### Loi : art. 150

*L'instituteur est compétent pour infliger :*

...

c) des arrêts en dehors des heures d'école, pour une durée de deux heures au plus.

#### Règlement d'application : art. 345

*Les arrêts prononcés par l'instituteur SONT SURVEILLÉS PAR UNE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LA MUNICIPALITÉ ET RÉTRIBUÉE PAR ELLE.*

*Les arrêts ont lieu lors des après-midi de congé ou, dans les cas graves, le dimanche après-midi.*

*L'instituteur choisit le travail imposé aux élèves punis d'arrêts.*

ma.b.

#### † César Beausire

En août dernier, notre collègue retraité s'est paisiblement éteint à Morges, dans sa 86<sup>e</sup> année. Beaucoup d'entre nous étaient encore en vacances ce qui priva malheureusement la famille de la palme traditionnelle et de l'hommage qui doivent accompagner nos morts. Puisse cette nécrologie attester

à elle seule que nous sommes une famille réellement attachée à chacun des siens.

Le disparu est né en 1879 à Mont-la-Ville ; son père y enseignait avant de devenir inspecteur scolaire puis chef de service primaire. Après un stage de 5 ans à Eysins et 3 ans à Bussy-sur-Morges, ce fut, en 1910, l'arrivée à Morges où César Beausire prit sa retraite en 1939 mais continua à enseigner dans des remplacements jusqu'en 1945. Doué pour le dessin, notre collègue aurait désiré se spécialiser, il fit même, dans ce but, un stage à Paris. Mais, heureusement peut-être, il devait rester dans l'enseignement primaire qui a grandement bénéficié de tous ses dons. Le dessin, il l'enseigna tout de même à toutes les classes du degré supérieur ; pendant ce temps d'autres maîtres s'occupaient du chant et de l'écriture. Ainsi, grâce à cette collaboration, des branches qu'on dit parfois « gourmandes » ont pu s'épanouir sans que le français et le calcul aient à en souffrir.

César Beausire était un modeste, d'une nature franche, luttant de préférence avec le sourire contre les inévitables ennuis de la vie et de la profession. En dehors de l'école, il fut attiré par le chant : c'est lui qui groupait les collègues prêtant leur voix aux Noëls de l'hôpital ; il présida le chœur paroissial, le chœur d'hommes la Jeune-Helvétie qui le fit membre d'honneur et pour qui il fit la maquette d'un drapeau. Quand il fallait des paroles spéciales pour un chœur, il s'en chargeait avec facilité et talent. Sa générosité le poussait de préférence vers les œuvres sociales et charitables. Il était de ces gens que l'on utilise sans compter dans des secteurs où « ça ne paie pas », sauf de sa personne. Après deux guerres et dans l'agitation de notre temps, ces qualités humaines se font rares.

Les belles carrières sont nombreuses dans notre profession et nous pouvons en être fiers. Celle de César Beausire est déjà un passé qui nous permet de regarder en avant avec confiance. Merci à sa veuve, M<sup>me</sup> Beausire, aux siens, et plus particulièrement à ses descendants qui ont été ou sont encore dans l'enseignement.

Morges, le 24 novembre 1967.

B. Jotterand.

#### A.V.E.A., Association vaudoise des éducateurs d'arriérés, Lausanne

Pour la deuxième fois, les membres de notre association ont pu suivre un cours de perfectionnement, grâce à la compréhension du Département de l'instruction publique, et de M. Cavin, chef du service de l'enseignement primaire, en particulier.

L'an passé, le cours s'était déroulé à Lausanne, et Mlle V. Giddey avait eu l'occasion de définir les tâches qui lui incombent en tant qu'inspectrice des classes spéciales de développement.

Cette année, bénéficiant d'un congé officiel d'une demi-journée, nos membres ont pu se rendre, le mercredi 15 novembre, à Fribourg où l'Institution des Buissonnets mit gracieusement une salle à notre disposition.

Dès 9 heures, les participants eurent le privilège d'entendre un exposé de M. Stalder, directeur de l'Office régional de réadaptation professionnelle de l'assurance invalidité, sur le thème : « Comment l'A.I. peut-elle aider à résoudre les

problèmes de l'adaptation professionnelle de nos jeunes déficients. »

M. Stalder précisa tout d'abord la notion d'invalidité telle qu'elle est adoptée par l'A.I. : « est reconnu invalide tout être qui ne peut, par son travail, obtenir un salaire normal. » Pour une personne n'ayant jamais eu d'occupation rétribuée, par suite de déficience par exemple, ce gain est équivalent à celui d'un ouvrier spécialisé, alors que pour un salarié il est fonction de la situation professionnelle acquise. Le degré d'invalidité, établi en pour cent, est donc jugé sur le plan économique et social, et non de l'intégrité physique. Le but principal de l'A.I. est de favoriser l'adaptation ou la réadaptation professionnelle de l'invalide en encourageant la création d'établissements spécialisés par l'octroi de subventions ; ces dernières s'élèvent au tiers du coût total et sont complétées par des prêts à des conditions très avantageuses.

Les enfants déficients jugés invalides sont les bénéficiaires de secours dès leur plus jeune âge. Ils peuvent être ainsi placés dans des maisons d'éducation spécialisées telles que « Les Buissonnets ».

Cet établissement, de construction récente et de conception moderne, nous fut présenté par son directeur, M. l'abbé Stucki. Remplaçant les installations vétustes de « La Verrière », près de Semsales, « Les Buissonnets » reçoivent des enfants scolarisables et d'autres qui ne le sont pas. Notre hôte nous conduisit ensuite à travers les différentes constructions abritant les salles d'école, les ateliers, une halle de gymnastique, une piscine chauffée et l'internat.

L'après-midi de cette journée fut consacré à la visite du Centre de formation professionnelle pour handicapés de Courtepin. Cet établissement est la suite logique du précédent, recevant les adolescents en âge d'apprentissage. Au nombre de quatre-vingts, ils peuvent y apprendre différents métiers : menuisier, ébéniste, poseur de sol, sellier, tapissier-décorateur, gypcier-peintre, jardinier, laveur-graisseur pour automobiles. A la fin de leur stage, ils seront possesseurs d'un certificat de connaissances pratiques qui leur permettra de s'intégrer dans le circuit économique avec le maximum de chances de réussite. Leur passage à Courtepin leur aura permis d'acquérir leur indépendance, financièrement parlant.

Tous les participants à ce cours de perfectionnement eurent ainsi l'occasion de faire plus ample connaissance avec l'assurance-invalidité, les secours qu'elle peut apporter à nos enfants déficients, ses réalisations, trois choses souvent ignorées par le personnel enseignant. Le vœu de chacun est qu'une information complète puisse atteindre chaque membre du corps enseignant.

Nos remerciements vont à nos hôtes fribourgeois qui nous ont reçu avec tant de cordialité.

*a.m.*

## Vacances des jeunes

Les vacances sont finies... oui ! mais la besogne de « Vacances des jeunes » se poursuit durant toute l'année.

Grâce à l'appui de beaucoup de collègues soucieux du bon emploi des vacances et des loisirs par nos grands élèves, nous pouvons, régulièrement, d'année en année, réaliser des progrès réjouissants.

### Trop de filles !

La première session du camp de filles, à Arzier, dont « Vacances des jeunes » est responsable, prouva la nécessité de notre action : nous dûmes, à notre grand regret, refuser l'inscription de quelque trente filles, en dépit de l'installation d'une grande tente-dortoir à proximité de la maison. C'est dire que, déjà, la maison d'Arzier s'avère trop exigüe. D'où l'étude d'un projet d'agrandissement.

## Equipement amélioré

Les dons récoltés nous permirent, cette année, d'entreprendre de grands travaux de terrassement (aménagement d'un terrain de jeu, à l'Allemagne, sur Le Lieu, camp de garçons), de terminer notre petit bâtiment pourvu d'installations sanitaires (Le Lieu), d'acquérir des tables et des chaises pour le réfectoire ainsi que des lits et des tables de chevet pour les dortoirs d'Arzier, d'acheter des vêtements imperméables pour les filles, lesquelles disposent de tout un matériel pour camps volants, d'aménager des buffets à la cuisine d'Arzier ainsi qu'un « passe-plat » entre la cuisine et le réfectoire, d'installer le bureau du directeur d'Arzier dans une dépendance, afin de libérer une pièce du bâtiment, de nous procurer du matériel intéressant pour les activités : appareils de photo, fournitures pour émaux, tissage de perles, inclusion sous plastique, etc.

Appui généreux du corps enseignant et collaboration active de collègues dévoués : montage et démontage des tentes, remise en état et rangement du matériel et des locaux, terrassements, lessives et raccommodages (tour de force de l'école ménagère de Prélaz !), d'où économie de plusieurs milliers de francs. Donc, il y a des collègues que ne rebutent pas les travaux pénibles et salissants.

Cela nous encourage à aller de l'avant. En 1968, « Vacances des jeunes » aura dix ans. Puisse cette jeune association mériter bien des actes de générosité à l'occasion de son anniversaire !

Une commission va entreprendre l'étude du tournage d'un film. Nos collègues s'intéressant au cinéma y seront chaleureusement accueillis.

De front, il faut envisager le financement de travaux de transformation, sans oublier un projet de construction. Il faut que l'action de « Vacances des jeunes » soit toujours plus efficace, car elle répond à un réel besoin.

Rappelons ici que nos camps sont destinés aux grands élèves de nos classes primaires (13 à 15 ans), supérieures, OP, et secondaires, ainsi qu'aux jeunes suivis par le service de l'enfance, le tuteur général, les services sociaux des grandes entreprises, etc. La direction des écoles de Lausanne, les infirmières scolaires des principales localités du canton, les maisons d'enfants, et, bien sûr, les parents des familles « normales » font appel à « Vacances des jeunes ».

## Un « brassage » social

Donc, nos jeunes nous arrivent de tous les milieux, certains avec leur joie de vivre et leur insouciance, d'autres avec leurs problèmes et leurs questions lancinantes, parce que les « aînés » sont la cause de leurs soucis, de leurs peines, de leurs drames, aussi. Et c'est le rôle de nos directeurs et des cadres que de créer dans nos camps un climat aussi harmonieux que possible. C'est à la fois difficile, passionnant, enrichissant. Parce que nos jeunes, déchargés de leur activité scolaire, se meuvent en plein dans la vie, rose pour certains, déjà amère pour d'autres. Une vie où ils se montrent tels qu'ils sont, à l'âge turbulent de la préadolescence, tantôt sûrs d'eux-mêmes, tantôt fanfarons, tantôt révoltés, souvent inquiets ; une vie qui leur donne l'occasion de côtoyer des jeunes de leur âge, à l'heure où s'esquisse leur personnalité, parfois si difficile à comprendre. D'où le rôle éducatif et social de « Vacances des jeunes ».

### Merci

Merci aux collègues de la ville et de la campagne, aux sections et au CC de la SPV, au comité et aux membres de l'APEL, aux collaborateurs actifs et infatigables, aux donateurs anonymes. Merci à toutes et à tous, vous qui soutenez nos efforts et comprenez pour qui et pour quoi nous agissons, en marge d'une profession absorbante.

*M. Barbey.*

## Croix-Rouge suisse de la Jeunesse Rapport sur les camps d'été 1967

### « Rendez-vous 67 » au Canada

Un mot significatif, et très commode.

Significatif, car il fut le symbole d'un grand rassemblement de juniors de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouge, durant le mois d'août passé.

Commode, car peut-être fut-ce le seul mot que les deux langues officielles du rassemblement, — le français et l'anglais — se permettaient de partager équitablement. Pour le reste, l'anglais s'imposera. Au grand désespoir des francophones !

Les auteurs de ces quelques lignes s'en furent donc au Canada l'été dernier, en qualité de délégués de la Croix-Rouge suisse de la Jeunesse à « Rendez-vous 67 ». Dans quel but ? Nos amis canadiens, organisateurs pour le spectacle à écran maxipanoramique, avaient élaboré un programme digne de la surface de leur pays : chacun des six jours du séminaire traitera, en assemblées de quatre cents délégués en discussions de petits groupes, d'un sujet d'actualité. Et le but de ces discussions — pour le moins grandioses, si ce n'est massives : prendre, dans le cadre de « Rendez-vous 67 », des résolutions à transmettre au Bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Ainsi durant une semaine, dans les locaux de l'Université Carlton d'Ottawa, trois cents jeunes Canadiens d'une moyenne d'âge de vingt ans, plus de cent délégués étrangers, — sensiblement plus âgés — se retrouvaient chaque matin afin d'écouter des exposés des spécialistes de l'enseignement, de l'aide alimentaire aux pays en voie de développement, etc...

Exposés tous dignes d'intérêt. Mais dont on ne put jamais retirer la « substantifique moelle ». Erreur d'organisation ? Non. Les jeunes et enthousiastes meneurs de nos célèbres « assemblées plénières » ne pouvaient bâtir journalièrement un plan de propositions nouvelles issues de quatre cents cervelles tellement débordantes de vie et d'esprit !

L'ayant compris, nous nous sommes efforcés de contacter personnellement nos camarades des délégations étrangères, agréablement noyés dans la foule canadienne. Nous avons noué des amitiés tellement vives ; discuté de nos activités respectives, chanté, et dansé. Nos « résolutions », nous les prenions sur le gazon, ou en savourant un steak à la gelée d'ananas : Crispain m'a fait comprendre le Congo comme aucun livre n'aurait pu me l'expliquer ; Georges, du Togo, m'a fait part de son optimisme exemplaire, et allez ! nous avons honte de nous lamenter à ses côtés : lui a des problèmes dans son travail d'enseignement ; nous... pas.

Ces contacts confèrent surtout une valeur intense aux camps internationaux. Pour chacun d'eux, en plus d'un enrichissement personnel, les activités de nos juniors peuvent se trouver améliorées : cadres nombreux et très jeunes, juniors universitaires (par eux, le champ d'activités s'élargit), adaptation des jeunes étrangers à la vie du pays nouveau. Ceci en sus des activités traditionnelles propres aux juniors de tous les pays. Il y a de quoi prendre un nouvel élan !

Des amitiés, nous en avons nouées dans plusieurs familles de l'Ontario, avant de nous rendre au séminaire d'Ottawa. La délégation suisse a vécu, d'une part quinze jours à Toronto, d'autre part quinze jours à Port-Arthur et Fort-William, sur la côte ouest du lac Supérieur, une vie inhabituelle, où chaque jour était une nouvelle découverte des richesses matérielles du Canada : forêts, lacs, mines, chutes, exposition internationale.

Nos amis canadiens nous ont reçus comme nous procé-

derions nous-mêmes envers des hôtes de marque. Nous vous prions cher lecteur ? ? ?

Sugnens, le 23 octobre 1967.

*Drusilla et Pierre Joost.*

### Craines injustifiées

La manière dont s'est déroulée la dernière séance extraordinaire de la SPV appelle quelques commentaires. Deux de nos estimés collègues ont exprimé leur appréhension au sujet de la cohésion de la SPV après que se fussent manifestés quelques points de vue divergents dans une atmosphère un peu tendue. Il est nécessaire de préciser, pour les nombreux collègues absents parce que convoqués trop tard, que ces divergences ont surgi lorsque des réserves ont été formulées par quelques représentants de la campagne. Ces réserves étaient dictées par la crainte que le maintien des exigences lausannoises en ce qui concerne les indemnités de résidence ne remette en question la reclassification dont nous sommes tous bénéficiaires. En fait, ce danger paraissait faible. Il n'en existait pas moins. Il convenait donc de le minimiser, mais non de le passer sous silence. Nos représentants de la campagne se sont donc exprimés. C'était leur droit. C'était leur devoir. Pourquoi donc les exhortations à la cohésion de nos deux collègues citadins en fin de séance ? S'adressaient-elles à ceux qui se sont permis d'exprimer certaines réserves et de montrer quelques réticences après avoir écouté sagement, une heure durant, les orateurs lausannois ? Non, c'est impensable. Ces exhortations voulaient donc, sans aucun doute, mettre en cause les quelques rumeurs désagréables qui ont accueilli les propos de nos collègues provinciaux. Alors je voudrais tranquilliser nos Lausannois. Compte tenu de l'élément passionnel qui règne en de telles circonstances, nous n'avons pas été très choqués. La cohésion de la SPV ne saurait être mise en cause par de telles bagatelles. Nous restons vos amis et nous réjouissons d'être accueillis, en de prochaines occasions, par tous les Lausannois, comme nous le fûmes toujours par la plupart d'entre eux.

*R. Reichenbach, Corcelles-le-Jorat.*

### Notes et commentaires à propos du Camp d'Etudes International de la Croix-Rouge de la Jeunesse à Elvskogen, en Suède, du 18 au 28 juillet 1967

Supérieurement organisé par la Croix-Rouge suédoise, ces rencontres entre jeunes venant des milieux étudiants d'Europe occidentale et orientale se sont déroulées dans une atmosphère délivrée de tous préjugés, dans un style décontracté, ce qui ne veut pas dire débraillé, et où la bonne humeur constituait le signe de ralliement par excellence de tous les participants.

Chaque pays représenté (Suède, Norvège, Danemark, Pays-Bas, Allemagne (RFA), Roumanie, Tchécoslovaquie, Pologne, Yougoslavie et Suisse) avait délégué un à trois jeunes qui devaient être en mesure de s'exprimer en anglais, puisque cette langue avait été décrétée langue officielle. Très vite, chacun s'est vu intégré au camp, situé à quelque 80 km au sud de Stockholm, dans une oasis de verdure et de calme champêtre, lieu propice à la réflexion et aux ébats en plein air. D'emblée, les délégations nationales ont été dispersées dans une quinzaine de cottages différents, ce qui devait favoriser les échanges entre délégations et éviter les discussions en vase clos.

Si les sujets traités dans le cadre de ce camp international ont été fructueux, cela est dû en particulier à la présence active d'organisateur·s dévoués, compétents et amènes ainsi que de conférenciers hautement qualifiés pour nous faire part de leurs expériences dans des domaines aussi divers que : La Croix-Rouge et son action dans les pays neufs, Une introduction aux premiers secours à l'échelle continentale, La situation créée par le recours aux stupéfiants et aux stimulants par une fraction toujours plus large de la société moderne et, enfin, La tâche que la CR peut développer pour modifier l'attitude de nos populations envers les handicapés.

L'examen attentif des 4 thèmes proposés à notre réflexion s'est poursuivi à la cadence de 3 jours par sujet, ce qui permettait de faire le point, mieux, d'avancer des propositions, des solutions nouvelles, après avoir été nanti de tous les éléments d'information désirables. Travaillant par petits groupes, animés par un idéal commun et désireux de parvenir à des conclusions positives, les diverses équipes avaient tout loisir de mettre en commun le fruit de leurs cogitations respectives, nourries à la source de leurs expériences ou de leurs conceptions. Ainsi il a été possible de se familiariser avec des problèmes qu'on n'avait jamais eu l'occasion d'aborder par le fond et dans le détail. Si les résultats des discussions ne furent pas toujours aussi convaincants qu'il aurait été souhaitable, cela est dû au manque de préparation

des délégations qui n'avaient pu réunir la documentation nécessaire pour traiter des matières en pleine connaissance de cause. Ce reproche s'avère bien mineur quand on dresse le bilan de ces deux semaines passées en Suède, aux bons soins de la CR suédoise. En effet, la qualité de l'accueil, l'organisation remarquable du camp, le dosage intelligent des activités sociales, culturelles, sportives, touristiques et folkloriques ont convaincu tout un chacun de l'utilité de tels camps d'étude.

Un horaire souple, un cadre de travail idéal, des animateurs pleins de bon sens et de zèle, des loisirs agréablement conçus, une équitable répartition dans la proportion jeunes gens et jeunes filles, une atmosphère détendue et j'en oublie, ont puissamment contribué à la réussite de ces journées passées sous le signe de la camaraderie et de la compréhension internationale. Toute notre reconnaissance est acquise à ceux qui, inlassablement, se sont mis à notre disposition au cours du camp d'Elvskogen, à Mme Inger Akala, du district de la CR de Stockholm, au comité vaudois de la Croix-Rouge, aux instances nationales qui nous ont accordé leur soutien, ainsi qu'aux délégations qui nous ont entourés de leur amicale compréhension.

*Pierre Rouiller, leader,  
Dominique Guisan et Daniel Rebetz, juniors CRJ.*

## Avant le congrès 1968

### Candidature au CC

La section d'Aigle présente la candidature de notre collègue de Villeneuve : **PIERRE GILLARD**.

### Commission disciplinaire

Le membre de la SPV siégeant à cette commission peut assurer ses collègues que le travail y est fait très soigneusement. Après étude des dossiers, les avis exprimés à titre consultatif, sont longuement discutés et réfléchis.

Renens, le 18 novembre 1967.

*G. Bovay.*

### « Les Mûriers »

Le 23 septembre, l'assemblée générale a accepté différentes modifications apportées aux statuts, en particulier :

#### Reconstitution du comité

Il est nommé par les membres de cette assemblée. Les représentants cantonaux, fédéraux, SPV sont délégués par leur propre autorité. Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et du directeur (qui a voix consultative).

#### Organisation

Le nombre de fillettes admises aux « Mûriers » est fixé à 30 par le Service de l'enfance. Actuellement, 30 internes (+ 2 externes) trouvent dans « leur maison » affection et sécurité. Quatre éducatrices s'occupent activement de ces enfants, séparées de leur famille dès 8 ou 9 ans, et qui ont besoin de structures solides afin d'affronter l'existence avec le plus de chances possibles. Souhaitons qu'une stabilité

du personnel éducatif permette de mener à chef cette tâche si délicate.

Un grand merci au personnel enseignant : deux institutrices viennent d'obtenir leur brevet pour classes de développement ; un instituteur commence les cours pour ce brevet spécial ; la classe ménagère, sous l'experte conduite de Mme Ehinger, prépare les jeunes filles à leur rôle de maîtresse de maison.

#### Finances

(Aux « Mûriers », environ 10 000 journées d'enfants par an).

Pendant longtemps, la journée d'enfant était évaluée à 8 francs, montant insuffisant qui laissait les institutions à la merci de la charité publique. Relevons que chaque enfant est en droit de recevoir nourriture, logement, habillement, instruction, éducation.

Maintenant, l'A.I. verse 10 francs par jour, les parents ou l'Etat 2 francs, le Département de l'instruction publique 4 francs pour les frais scolaires. Il y a donc une base de 16 francs assurée.

Le Service de l'enfance pense qu'il est bon que le public participe à cette œuvre importante et nécessaire. C'est pourquoi le déficit annuel n'est pas pris en charge entièrement par l'A.I. et le Service de l'enfance. Le reliquat est à attendre des mouvements généreux, concrétisés par le montant des collectes ou des dons. Certaines dépenses ne sont pas considérées par les organes cités. Ce sont : l'argent de poche des fillettes, les cadeaux d'anniversaire et de Noël, le 50% du coût pour imprimer le rapport annuel, une bonne partie des frais d'entretien des bâtiments, la constitution d'un fonds en prévision d'emprunt pour de nouvelles bâtisses.

S'il est réjouissant de savoir que le problème « argent » n'est plus un souci journalier pour les institutions, il est juste de rappeler encore une fois qu'elles ont besoin de notre appui financier et moral.

### Nouvelles constructions

Quant aux travaux, ils pourront être entrepris lorsque le nouvel architecte fédéral aura accepté le projet, que les architectes locaux doivent modifier légèrement.

### Désir

Création d'ateliers protégés pour les adolescents qui quittent les « Mûriers ».

### Une visite aux « Mûriers »

Une visite aux « Mûriers » donne chaud au cœur et c'est bien sincèrement que je remercie ici M. Ehinger, pour sa disponibilité, sa gentillesse, son esprit de service. A son épouse et à tous ses collaborateurs, Merci ! Si vous êtes dans la région, prenez le temps de vous arrêter. Vous serez accueillis et... reconnaissants.

*Paulette Paillard.*

### Rapport concernant la Commission consultative de l'enseignement primaire

Depuis le dernier rapport, cette commission a tenu quatre séances. Première constatation heureuse ; la CCEP se réunit plus souvent. (On se souvient que certaines années, aucune séance n'avait eu lieu).

Les buts et le travail de la commission ont été définis à nouveau. Les rapports entre la CCEP et la SPV ont été précisés. Jusqu'à maintenant, certaines questions étaient abordées entre le Département de l'instruction publique et la SPV, puis, parallèlement entre le DIP et la CCEP. Dorénavant, cette perte de temps sera évitée ; les problèmes pédagogiques seront discutés par la CCEP. La représentation de la SPV auprès de cette commission est renforcée par la présence d'un membre du Comité central SPV. Ainsi, la SPV apporte son point de vue par l'intermédiaire d'une délégation de cinq membres, dont un membre du Comité central.

Durant cette année, deux sujets principaux ont été discutés :

1. La présence d'élèves étrangers dans les classes primaires. Ce sujet a fait l'objet d'un rapport de la SPV, rapport déjà publié. Il a été défendu par nos membres.
2. La création :
  - a) d'un « cours spécial pour la formation d'instituteurs et d'institutrices primaires » ;
  - b) d'un cours de « formation en cours d'emploi d'institutrices de classes enfantines ».

Ces travaux ont déjà été évoqués dans l'« Educateur » ou sont repris dans le rapport d'activité du Comité central. Nous n'y revenons pas ici, afin d'éviter des répétitions. Mais qu'il nous soit permis de constater avec plaisir l'heureuse conclusion de ces études. Alors que notre association avait dû s'opposer à certains projets concernant le recrutement et la formation du personnel enseignant lors d'une assemblée extraordinaire de la SPV, nous voyons cette année la création de cours importants, et cela d'entente entre le DIP et la SPV.

Il nous est agréable de pouvoir dire que les discussions à la CCEP sont très ouvertes. Les membres de la SPV sont bien écoutés et peuvent travailler dans des conditions très satisfaisantes.

Mais il reste un travail considérable à accomplir. Nous pensons tout particulièrement à l'étude de la réforme de structure de l'école vaudoise. Nous souhaitons vivement que cette étude soit entreprise prochainement.

Lausanne, le 15 novembre 1967.

*Albert Clavel.*

### Rapport du délégué de la SPV à la Commission cantonale du cinéma éducatif 1967

**Composition de la commission :** inchangée. Président : M. François Rostan.

La Commission du cinéma a tenu deux séances plénières en 1967 de même que la sous-commission. Elle est heureuse de relever très brièvement les nets progrès réalisés dans le domaine du cinéma par notre canton.

#### Films d'enseignement

L'emploi du cinéma à l'école continue à se développer de façon réjouissante dans nos classes vaudoises. Les 190 communes abonnées (180 en 1966), qui utilisent les services de la Centrale scolaire de Berne ont loué 5091 bobines durant l'année écoulée. Les délégués de notre commission ont assisté aux deux séances de visionnement de bandes susceptibles d'être achetées pour l'enseignement : 116 nouveaux films de qualité ont enrichi la filmothèque. Un seul point noir dans cette extension : la production de films suisses est au point mort ! Manque de capitaux !

Nous rappelons à nos jeunes collègues les facilités accordées par le contrat forfaitaire conclu entre notre canton et la Centrale de Berne. Tout nouveau possesseur d'appareil s'inscrit comme nouvel abonné à la centrale qui lui adresse catalogues et fiches de films. Une commande par téléphone ou par carte et vous recevez votre film le jour désiré. Seuls les frais de port de retour sont à votre charge. Le décompte des films loués durant l'année est adressé à la commune comme pour les fournitures scolaires.

#### Initiation au cinéma

La commission du cinéma se fait un plaisir d'annoncer la réalisation d'un projet qui lui était cher : création d'un Centre cantonal d'initiation au cinéma (CIC), comme nous vous l'annoncions dans notre dernier rapport. Le Grand Conseil a accepté le projet du Conseil d'Etat. Les crédits ont été votés et le CIC est né. Une équipe de collègues qualifiés, dispensés d'une partie de leur enseignement, se sont déjà mis sérieusement à la tâche sous l'expertise direction de M. J.-J. Golay, professeur à l'Ecole normale.

Voici, très brièvement résumées, ses activités en 1967 :

Printemps 1967 : Présentation du CIC aux commissions scolaires des principales communes à Renens. Idem pour les directeurs d'établissements secondaires au Chalet-à-Gobet.

9 et 10 juin : Cours de culture cinématographique dirigé par M. Vallet professeur à St-Etienne, qui obtint un très vif succès (450 participants).

3, 4 et 5 juillet : Cours à l'Ecole normale (3 × 130 participants).

1, 8 et 22 novembre : Cours de photographie (3 mercredis après-midi).

15, 29 novembre et 6 décembre : cours de ciné-débat (3 mercredis après-midi).

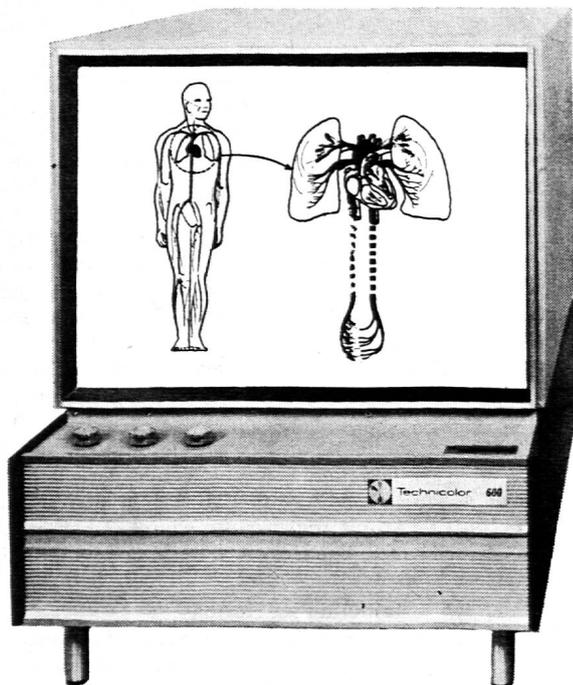
6, 13 et 20 novembre : Cours au séminaire pédagogique pour les futurs enseignants secondaires.

De nombreuses expériences dans différentes classes ont été faites, ou sont en cours, et sont suivies de près afin de mettre au point une méthodologie du cinéma et de la photo, ces nouvelles techniques qui s'intégreraient aux programmes tant primaire que secondaire.

Prochainement le CIC disposera de locaux aménagés avec l'aide du Département des travaux publics à Martigny ; ceux-ci, qui vont être inaugurés fin novembre, seront munis d'installations adéquates et équipés de matériel approprié en vue d'une utilisation rationnelle et fructueuse. En peu de temps, que voilà bien des réalisations importantes ! Un grand merci à M. Mottaz, secrétaire général du DIP qui les a grandement facilitées, et à tous les collaborateurs du CIC pour leur ardeur et leur excellent travail.

*R. Pécoud, Fontaines-sur-Grandson.*

## Projection en salle claire grâce au projecteur ciné techni- color 8 mm



Pas de manipulations ni de reboinage. Les films de courte durée sont inclus dans des cassettes sans fin.

Grand choix de films dans tous les domaines. Demandez nos listes de films.

Nos conseillers techniques sont à votre disposition pour vous présenter les appareils Porta-Scribe et Vu-Graph, les épiscopes Vu-Lyte, projecteurs à cassettes Technicolor, écrans de projection Da-Lite et Transpar.

## Perrot S.A. Bienne

Département Audio-Visuel, rue Neuve 5  
Tél. (032) 2 76 22

**BON** à envoyer à Perrot S. A., case postale, 2501 Bienne

Je désire :

- une documentation sur les appareils Audio-Visuel
- une démonstration des appareils Audio-Visuel, sans engagement et sur rendez-vous.

Adresse :

## Nouveau !

### Skilift de Vers-l'Eglise

Belles pistes.  
Grand parking — A 100 m gare ASD.  
Arrangements pour groupes.  
Possibilité d'organiser des camps.  
Tél. (025) 6 41 67 ou 6 42 26.

école  
pédagogique  
privée

## Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27  
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.



avec son home moderne et confortable pour écoles « Le Clef des Champs ».  
4 dortoirs ; 50 places.  
Prix très avantageux.

Renseignements : Téléski des Savagnières  
2610 Saint-Imier  
(039) 4 11 80.

### CINÉMA

A vendre, à prix avantageux, projecteurs de démonstration de l'année. Appareils BELL et HOWELL, KODASCOPE, SIEMENS, MICRON XXV. Occasions uniques ! Tél. (032) 2 84 67, ou écrire au bureau du journal.

## Pour vos tricots, toujours les

# LAINES DURUZ

Croix-d'Or 3  
GENÈVE

# genève

77e cours normal suisse de travail manuel  
et d'École active, Genève, 15 juillet-10 août 1968

## Recherche de chambres

Après un laps de 20 ans, Genève accueillera à nouveau, en été 1968, le cours normal suisse de travail manuel et d'école active — 77e de ce nom —, cours qui réunira vraisemblablement près de 2000 participants en provenance de tous nos cantons. Nous reviendrons plus tard sur l'organisation même de ce cours.

Par ordre d'urgence, c'est le problème du logement des participants qui préoccupe le comité d'organisation et, en particulier, sa commission des logements. L'expérience des cours précédents montre que c'est dans le secteur « chambres privées » que l'effort de prospection doit être dirigé.

Aussi, la commission des logements s'adresse-t-elle déjà maintenant au corps enseignant sur la collaboration duquel elle compte dans sa recherche des 600 à 700 chambres (lits) dont elle aura besoin pour satisfaire les demandes de nos collègues confédérés.

Au moment voulu — l'accord du Département de l'instruction publique nous est acquis —, nous solliciterons donc l'aide des enseignants genevois — à quelque secteur ou échelon qu'ils appartiennent — pour que chacun d'eux se sente concerné par cet important problème et fournisse à la commission des logements présidée par notre collègue

J.-P. Wullschleger, 3 bis av. E.-Hentsch,  
1207 Genève, tél. 35 29 72,

par l'entremise des élèves, des adresses de personnes disposées à loger un enseignant suisse ou des enseignants suisses durant 1, 2, 3 ou bien 4 semaines, entre le 15 juillet et le 10 août 1968.

Le corps enseignant genevois ne faillira certainement pas à sa tradition d'hospitalité à l'égard de collègues confédérés, en contribuant au maximum au succès de l'« action » :

*Recherche de chambres pour des instituteurs suisses !*

Par avance, le comité d'organisation exprime sa vive reconnaissance au corps enseignant tout entier pour l'intérêt qu'il ne manquera pas d'accorder à cette manifestation pédagogique aux dimensions nationales, qui ne se renouvellera pas avant de nombreuses années.

Pour le comité d'organisation,  
Son président : L. Dunand.

## Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 1967

**COMPTE RENDU.** — Mme Juliette Chevalier, présidente de la SPG, ouvre la première séance de son mandat en inaugurant le micro « dernier chic » que les trois sections et le CC ont eu la gentillesse de lui offrir. Aucune parole de nos orateurs n'échappera plus, désormais, à l'attention des membres accourus en masse...

La lecture du PV de la dernière séance (24 mai) n'ayant pas été demandée, la présidente passe à l'ordre du jour :

### 1. Projet du Conseil d'Etat pour la revalorisation matérielle de l'ensemble de la fonction publique.

Nous n'avons encore rien d'écrit. Tout ce que nous rapporte Mme Chevalier vient du Cartel intersyndical, qui comprend 23 associations de fonctionnaires, dont la nôtre, représentée au comité du cartel par Mme Monnet et J.-J. Maspéro. Bien que nous ne soyons pas encore en possession du PV de la séance d'information qui eut lieu récemment

entre M. Babel et les délégués de l'Intersyndicale, la discussion est ouverte, abondamment nourrie par moult interventions et questions, répliques et dupliques. De quoi s'agit-il, en somme ?

*D'une refonte du statut de fonctionnaire et de la structure de nos traitements, qui va être étudiée en commission paritaire, à laquelle nous sommes invités à participer, dans le cadre du cartel.*

### Discussion sur le fond du problème

a) *Augmentation objective* de 1 % par année d'âge et de 2 % par année de service.

— Par exemple, un fonctionnaire âgé de 35 ans, ayant 10 années de service, toucherait un traitement égal à 135 % de son traitement de base initial. En comparaison, un instituteur, quel que soit son âge, reçoit après dix ans de fonction,  $21870/17220 = 127\%$  de son traitement initial.

A 62 ans, après 37 ans de service, il aurait droit à 216 % au lieu de  $24150/17220 = 140\%$  du salaire de départ. C'est bien extraordinaire !

b) *Augmentation subjective* (donc aléatoire), allant jusqu'à 30 % du traitement touché, selon les qualifications et bonifications relatives au rendement du travail individuel.

C'est là où la chatte a mal à la patte. Ont donné leur avis à une ou plusieurs reprises : Mme Wicky, Marelli, Goy, Spring, Schenkel, Vecchio, Marguet, Matthey, Ph. Aubert, dont les arguments se sont croisés avec ceux des membres du CC : Mmes Chevalier et Monnet, Maspéro, Gallay, Perrenoud et Fiorina.

Relevons que dans leur session actuelle, les députés vaudois devront prendre une décision au sujet d'un projet analogue à celui du Conseil d'Etat genevois — à travers les pâles échos que nous en avons. En effet, la nouvelle loi vaudoise, — dans le cadre de la classification, tient compte :

- de l'évolution dans l'exercice de la fonction ;
- des mérites personnels et
- de la fidélité du fonctionnaire.

La commission paritaire vaudoise, après 5 ans de délibérations, estima que le mérite individuel joue un rôle primordial, pour encourager les éléments les plus actifs. Elle demanda que soit reconnu le « mérite réel ». Ce système implique une qualification de chaque fonctionnaire, nécessitant une procédure annuelle compliquée, comportant des risques d'injustice et des recours !

Le Conseil d'Etat vaudois, — composé de sages assurément — préfère la solution de l'octroi d'augmentations annuelles au serviteur méritant, mais sans dépasser le traitement maximum de la classe... » (Extrait d'un article d'Ernest Naef dans la « Tribune de Genève » du 27.11.67).

Le système est peut-être applicable dans les douanes (émulation), aux PTT (trafic) et dans certains secteurs privés où la productivité est l'objectif No 1. Mais dans les professions libérales, comment évaluer en points la conscience professionnelle, l'influence morale, la valeur de l'exemple ? Ce serait le bon moyen pour instaurer un dirigisme déjà trop enclin à se manifester où il n'a rien à faire, récompenser la docilité et bâillonner les personnalités !

Nous n'en sommes heureusement pas encore là. Par contre, ce qui doit être revalorisé, c'est la qualification collective de certaines fonctions, comme l'enseignement. C'est

une grande famille, dont l'esprit résulte des responsabilités et des libertés accordées à chacun de ses membres. Plus cet esprit est vivant, meilleur est le rendement global. Tuer l'esprit, c'est tuer la poule aux œufs d'or... Tout cela résulte de la discussion.

Il faut passer aux actes : *décider si la SPG veut oui ou non être représentée à la commission paritaire*, qui étudiera le projet Babel. Réponse doit être donnée au cartel avant le 13 décembre. C'est seulement en juin 1968 que le Grand Conseil sera appelé à voter sur le projet mis sur pied. Certains collègues ayant douté que l'étude d'un projet informulé soit vraiment faite en commission paritaire, Gallay explique avec sa clarté habituelle que, *précisément, une gestion paritaire, c'est d'abord discuter de part et d'autre en vue de l'établissement d'un projet commun, et non l'inverse, c'est-à-dire la discussion d'un projet préétabli*.

Ceci dit, la résolution mandatant le CC pour que la SPG entre en discussion, sans aucun engagement de sa part, pour étudier le projet du Conseil d'Etat, est acceptée à une forte majorité.

**2. Laboratoires de sciences.** — En temps opportun, nous avons demandé à M. le directeur :

- de pouvoir manipuler les appareils livrés aux classes dans le cadre de l'enseignement des sciences introduit en 1966 ;
- que les séances consacrées à ces manipulations soient facultatives ;
- de nous associer aux modalités de ce perfectionnement, afin qu'il réponde efficacement aux besoins des enseignants.

Si nos deux premiers vœux ont été satisfaits, on a passé outre au troisième, dont dépendait le succès de l'expérience. D'où le malentendu qui a éclaté une fois de plus entre les praticiens et leur chef, faute de contact permanent. La moralité de l'histoire :

#### QUI VEUT LA FIN VEUT LES MOYENS !

M. Dominicé a voulu que l'école primaire initie les enfants aux merveilles de la science. C'est bien. On a glissé dans le plan d'études un copieux programme. On nous a fourni de non moins copieux manuels de « leçons de choses », puis un riche matériel. On a vu grand. Mais alors pourquoi ne pas aller jusqu'au bout ? On ne nous donne pas la moitié du temps nécessaire à cet enseignement et l'on hésite à éclairer notre lanterne, faute de scientifiques disponibles. Nous ne comprenons plus.

**3. Travaux manuels.** — Encore un malentendu qui aurait pu être évité. Espérons qu'il sera dissipé lors de l'exposé de nos nouveaux inspecteurs dans le cadre d'une séance de délégations.

**4. Commission TV scolaire.** — Le CC a chargé le Centre d'information de grouper des collègues s'intéressant à ce moyen d'enseignement en une commission qui serait le trait d'union entre notre collègue Robert Rudin, détaché à la TV et les enseignants. En font partie : Ph. Aubert, Fiorina, Gallay, Goy, Loutan et Peccoud. Quelques collègues peuvent encore s'inscrire.

E. F.

#### AVIS IMPORTANT

Désormais, il ne sera plus envoyé de convocation individuelle pour les assemblées générales extraordinaires. Elles

paraîtront dans l'*Educateur* sous la rubrique genevoise. Notre bulletin corporatif n'existe-t-il pas pour servir de lien entre les enseignants d'un même canton aussi bien qu'entre nos cantons romands ? Chaque envoi d'une circulaire à 600 personnes coûte 150 fr. environ à notre association.

D'aucuns critiquent l'*Educateur* sous prétexte qu'il manque d'intérêt. Il ne tient qu'à vous d'envoyer au bulletin un « papier » éveillant cet intérêt que vous ne trouvez pas chez les autres... *La Tribune libre* vous est ouverte, sans restriction quelconque.

*Trésorier central.* — Pierre Haubrechts a bien voulu se charger de la comptabilité générale de la SPG, confiée jusqu'à présent à notre dévoué collègue Pierre Arnoux. L'un et l'autre doivent être chaudement remerciés, ainsi que Mlle Clavel, collaboratrice du trésorier central, à qui vous êtes priés d'envoyer toute correspondance à l'adresse suivante :

Trésorier SPG  
Ferme Dufour  
1214 Vernier (GE)

Il vous serait reconnaissant de bien vouloir vous acquitter de votre cotisation annuelle de 60 fr. avant le 31 décembre, au moyen du bulletin de versement :

*Société pédagogique genevoise*  
Caisse centrale  
CCP 12 - 17996 Genève.

*Etudes pédagogiques.* — Cette année scolaire a vu la plus forte volée de candidats admis à entreprendre la première année d'études pédagogiques : ils sont 117 dont 20 jeunes gens, se répartissant ainsi :

	Instituteurs	Institutrices
Classes primaires ordinaires	13	45
Classes primaires spécialisées	7	5
Classes enfantines	Maîtresses : 47	

Pour la première fois, parmi ces futurs collègues, figurent 7 candidats de nationalité étrangère (3 messieurs et 4 dames) et 1 candidat de plus de 40 ans.

Sans vouloir nous mettre des gants, cette idée de transgresser l'art. 120 de la loi sur l'IP, a été proposée par le CC et acceptée par la mémorable assemblée générale extraordinaire du 12.4.1967 (v. « Ed. », N° 15). Le DIP ayant fait sien la proposition de la SPG, voilà pourquoi quelques étrangers parmi nous sont à même d'enseigner, à nos côtés, la jeunesse cosmopolite de nos écoles genevoises.

*Allocations de vie chère 1968.* — Pour ceux qui prisent les chiffres, voici la manière de calculer :

#### 1. Le taux AVC

L'indice des prix à la consommation au 31.10.1967 étant égal à 235,4 il est de 25,4 supérieur à l'indice 210 de notre traitement de base. Une petite règle de trois (interdite)

donne donc  $\frac{25,4}{210} \times 100 = 12\%$  (arrondi à 0,1 près).

#### 2. Le taux de l'ACU (allocation complémentaire unique).

Il est donné par la différence (1967) :

taux AVC due — taux AVC touchée = 10,81 — 6,83 = 3,98 %.

#### 3. Les montants effectifs se calculent en multipliant par ces taux les traitements et indemnités de base (T) soit :

AVC 1968 =  $T_{68} \times 0,12$

ACU 1967 =  $T_{67} \times 0,0398$

(versée en janvier 1968).

**Centre d'information**

*Au sujet des publications commandées :*

1. Nous rappelons aux nombreux collègues qui avaient demandé les **Dictées Delez 6e** soit de verser le montant de leur commande, soit d'en prendre livraison au Centre, à Vernier : Prix 5 fr. (ou 2 fr. 50 la série pour chaque élève).

2. Une cinquantaine de collègues ayant reçu le **Corrigé de calcul 5e**, commandé par eux, n'ont pas encore réglé leur facture, malgré des rappels, soit 9 fr. pour le maître, 2 fr. 50 pour chaque élève.

**Nous prions ces collègues de bien vouloir s'acquitter de leur dû avant le 15 décembre**, afin que nous puissions boucler nos comptes 1967. Merci !

**PUBLICATIONS EN VENTE**

Titres	Degrés	N. de fiches	Format	Prix
<b>Français</b>				
Vocabulaire	4e	86	A5	6.—
Langage II	1re3e	56	A4	2.—
Lecture	enf. 1re prim.	45	A5	5.—
<b>Calcul</b>				
Corrigé manuel	6e	133	A5	6.—
<b>Histoire</b>				
Images du passé	4e	22 151	A4 A5	13.—
Rues de Genève III	4e6e	20	A4	2.50
Histoire Suisse	7e	183	A4	5.—
Instruction civique	7e8e	48	A5	2.—
Condition du personnel enseignant	—	65	A4	7.— (10.— av. classeur)
<b>Géographie</b>				
Textes sur Genève	4e	35	A4	2.—
Textes sur la Suisse	6e	188	A5	4.—
Cartes muettes des cantons	6e	28 (14 cartes)	A4	10 séries: 15.—
<b>Sciences</b>				
Poissons	3e7e	23	A4	2.—
Les conifères	3e7e	20	A4	3.—
<b>Centres d'intérêt</b>				
Les Esquimaux	1re3e	35	A4	3.50
<b>Matériel pour confection de fiches</b>				
<b>Env. transparentes</b>		les 100	<b>Cartons</b>	
Cellux A5		5.—	A5	le cent 3.—
Cellux A6		4.—	A6	le cent 1.50
Cellux carte à broder		4.50		

Commandes à passer au CCP Centre d'inf. SPG 12.15155.

G. Gallay,  
Ferme Dufour,  
1214 Vernier (GE).

## neuchâtel

### Nouveaux collègues

Trente-trois étudiants de l'Ecole normale ont reçu des mains du chef du Département de l'instruction publique, M. Gaston Clottu, leur certificat pédagogique. Une courte cérémonie s'est déroulée dans la salle du Grand Conseil, en présence du directeur de l'Ecole normale, du chef de service pour l'enseignement primaire, des parents et amis des nouveaux brevetés.

La Société pédagogique neuchâteloise félicite ces nouveaux maîtres et maîtresses et leur souhaite une féconde et heureuse carrière dans l'école neuchâteloise.

Nul doute que là où ils exercent leur activité depuis plusieurs mois déjà, ils n'aient trouvé un accueil sympathique, un appui, des conseils auprès de leurs aînés.

Quelques-uns d'entre eux font déjà partie de la SPN. Nos six sections se réjouissent de les accueillir tous.

Ce sont : Mmes, Mlles, MM. Anne-Marie Aubry, Françoise Balmer, Christine Von Bergen, Raymond Berthoud, Paulette Boutay, Raymonde Billod, Monique Boegli-Hemmler, Michel Costet, Simone Charbonney, Claude Delacrétaz, Arlette Doyat-Moussé, Eric Dubois, Marianne Giroud, Evelyn Glauser, Jacqueline Glauser, Marie-Louise Hess, Gilbert Hirschi, Lisette Maillard, Jean-Pierre Mischler, Marie-Louise Montandon, Georges-André Kohly, Françoise Nussbaumer, Mary-Lise Perrenoud, Francis Perrin, Claire-Lise Rollier, André Sandoz, Eliane Schafeitel, Nelly Steffen, Michèle Surdez, Yvonne Tissot, Elisabeth Trussel, Pierre-André Veuve, Jacqueline Zehr.

GB

### Bienvenue

Bienvenue à Mme Judith Favre-Eklin, institutrice à Cofrane, ainsi qu'à M. Jean-Louis Brossard, maître de dessin à La Chaux-de-Fonds, qui viennent d'entrer dans la SPN.

GB

### Voix dans le public

L'école est un milieu ouvert ; rien de ce qui s'y fait ou ne s'y fait pas ne passe inaperçu. Cela est bien normal, voire stimulant pour l'enseignant qui sait bien que, malgré la peine qu'il se donne, l'ardeur et le soin qu'il apporte à son travail, il reste au-dessous de l'idéal qu'il s'est forgé. La pédagogie appliquée jour après jour est une grande école de modestie. Personne mieux que l'enseignant n'est à même de mesurer la somme de foi, de courage, de volonté, d'amour, de recherche qui se dépense dans nos classes. Que tout n'y soit pas parfait, nous aurions mauvaise grâce à le nier, mais faut-il chercher la cause de ces imperfections chez les enseignants seuls ?

Le simple bon sens montre qu'entre les options idéales des traités de pédagogie et de psychologie, et la réalité quotidienne, existe l'inévitable fossé des contingences matérielles : horaires, effectifs, programmes, etc.

Nous savons cependant, et les paroles prononcées par le chef du Département de l'instruction publique à l'inaugura-

tion de l'Ecole normale le confirment, que la très grande majorité des enseignants de ce canton (sans vouloir exclure nos collègues d'ailleurs), est consciente du rôle et de l'importance de la tâche qui lui est confiée, et qu'elle s'en acquitte à satisfaction.

Est-ce à dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Nul ne saurait prétendre que son enseignement ne comporte ni lacunes, ni maladroites. Bien rares, en tout cas sont les collègues qui peuvent se délivrer en toute conscience un « satisfecit » de tout repos.

Une « tribune libre » parue dans un quotidien du canton tendrait plutôt à insinuer le contraire. Voyez plutôt :

« Monsieur le rédacteur,

*Vous permettrez à un participant à l'assemblée VPOD (corps enseignant, Cernier) d'émettre quelques réflexions de base qui toucheront peut-être un certain public : celui qui, par ses impôts fait vivre les enseignants (réd. c'est nous qui soulignons).*

*Mon avis, fondé sur la lecture d'ouvrages réputés de pédagogie et de psychologie et sur certains contacts avec la réalité scolaire, est que le véritable enseignant (toutes branches) devrait accepter de nos jours, les quatre impératifs suivants :*

1. *Être conscient à chaque instant, que son mode d'enseignement, quelque effort qu'il fasse, est en retard sur son époque et qu'il court un réel danger de « fossilisation » dès qu'il se contente d'un certain « satisfecit ».*
2. *Être conscient qu'il pourrait parler moins, parfois beaucoup moins, et les élèves plus, beaucoup plus même (if you teach less they can learn more, N. Cantor). Ils apprennent plus dès que vous enseignez moins ! Car l'enseignant, à notre avis (et qu'il interroge donc ses élèves !) n'est pas rémunéré pour donner la leçon, mais pour que les élèves la lui donnent, et en groupes si possible ; et ceci dès l'âge de dix ans environ jusqu'au niveau universitaire.*
3. *Être conscient qu'un séjour plus ou moins long dans l'industrie, l'artisanat, le commerce ou un établissement hospitalier pendant les belles vacances d'été (réd. id.), ne pourrait qu'élargir son horizon et le sensibiliser à de nombreux problèmes humains ; l'expérience est appliquée à l'étranger, pourquoi pas chez nous ?*
4. *Être conscient que « tout ce que l'on a, on l'a reçu » et que donc la fonction d'enseignant ne présente en fait pas plus de « mérite » ou de « démérite » (il faudrait définir ces mots) que celle de médecin, avocat, contremaître ou travailleur manuel ; en revanche, et c'est ce qui en devrait faire la grande valeur, elle n'est pas une profession, mais une vocation !*

*Par ces quelques lignes, j'approuve donc, et mieux que par des applaudissements, l'excellent exposé que M. W. Schupbach, secrétaire central (sic) a présenté à ladite assemblée, et les motions qui ont été votées.*

M. Renard, Neuchâtel. »

Si l'on peut se réjouir de l'intérêt que suscitent les problèmes scolaires dans le public, il est assez peu plaisant de recevoir, sur ce ton, une leçon de pédagogie d'une personne qui, si bien intentionnée soit-elle, reste en dehors de la réalité scolaire de tous les jours.

Asséner des principes pédagogiques, auxquels nous pouvons d'ailleurs souscrire, et les faire passer intégralement dans la pratique sont deux choses. L'école est matière vivante, ses problèmes ne se résolvent pas au moyen d'un théorème.

J'ignore l'activité professionnelle qu'exerce M. Renard. Ce que je sais, c'est que, contribuable également, je me vois mal donner des conseils techniques au cantonnier, au gendarme, au chirurgien, sous prétexte que je contribue à les « faire vivre ».

Une chose toutefois me rassure : notre canton est certainement amplement fourni en « véritables enseignants », car les impératifs énoncés par M. Renard sont de ceux auxquels nous nous efforçons d'obéir, en utilisant les moyens du bord.

Hélas, nous ne savons encore pousser la modestie jusqu'à regretter d'être payés pour accomplir notre sacerdoce, et jusqu'à réclamer à hauts cris l'organisation de l'emploi de nos belles vacances d'été. Notre âme d'apôtres est encore bien imparfaite.

GB

### Institut neuchâtelois

L'Institut neuchâtelois, auquel la SPN se rattache en sa qualité de membre collectif, a eu son assemblée annuelle le 16 novembre dernier à Neuchâtel.

Le président, M. Louis de Montmollin, y présenta le rapport de gestion. Attentif à tout ce qui touche à la culture et au patrimoine de notre pays, le Conseil de l'IN collabore ou sympathise avec toutes les manifestations de la vie artistique et sociale du canton. Par l'intérêt qu'il porte à l'activité des collectivités et aussi des personnalités marquantes de chez nous, l'IN joue parfaitement le rôle qu'il s'est assigné.

L'assemblée fut agrémentée par un concert public d'une très belle tenue exécuté par l'Orchestre de chambre de Neuchâtel dirigé par M. Ettore Brero. Il faut louer cet ensemble d'instruments à cordes du soin qu'il apporte à l'étude de ses programmes. Cette heure de musique se termina sur un concerto de Mozart rehaussé encore par l'éclat de la prestigieuse virtuosité de Mme de Marval au piano.

En intermède, M. Eric Berthoud, bibliothécaire, remit leurs prix aux trois lauréates du concours littéraire de l'Institut, organisé cette année à l'intention des gymnasiens auxquels étaient proposés la rédaction d'une pièce en vers. Ces poèmes, lus par M. Dupasquier, professeur, furent très applaudis.

W.G.

A NEUCHÂTEL, rue St-Honoré 5

**Reymond**

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

## éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3  
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles  
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :  
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,  
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62  
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

Pour vos imprimés



une adresse

**Corbaz s.a.**  
**Montreux**

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



**CITO**  
**MASTER 115**

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Epalinges, téléphone (021) 32 64 02. Cito S.A., Bâle.

## divers

### Association des Amis suisses du Sonnenberg

Le Centre international du Sonnenberg, à Braunschweig (Allemagne), organise depuis plusieurs années des sessions destinées à promouvoir des relations harmonieuses entre les peuples. Dialoguer, vaincre les préjugés, se comprendre par-dessus les frontières, prendre ses responsabilités, tels sont les impératifs que propose cette institution à laquelle Walter Schulze a inspiré une ferveur communicative.

Dans quatorze pays, des Associations d'Amis du Sonnenberg ont été créées, elles travaillent en relation étroite avec le Comité international, que préside le Dr Walter Roy, (Angleterre).

Le Comité suisse des Amis du Sonnenberg est présidé par M. Paul Binkert, rédacteur de la « Schw. Lehrerzeitung », vice-président : Liselotte Traber ; secrétaire : Erika Ineichen ; caissier : M. Hans Reutimann ; membres : Dr Elisabeth Rorschach ; Dr Walter Wirz ; Dr Willi Vogt ; André Pulfer.

L'assemblée générale de l'Association s'est tenue les 11 et 12 novembre à l'Hôtel Kreuz à Herzogenbuchsee. Il a été présenté une brève relation de la 14e Semaine pédagogique de Villars-les-Moines, dont le délégué de la SPR a souligné l'incontestable succès, et le retentissement. En 1968, la 15e Semaine pédagogique internationale se tiendra à nouveau à Trogen, du 16 au 2 juillet. Le thème choisi est « Le rôle de l'art dans la formation de l'homme ». Des applications pratiques sont envisagées.

La rencontre d'Herzogenbuchsee s'honorait de la présence du président international, Dr Walter Roy, qui présente un suggestif tour d'horizon, montrant les efforts qui se poursuivent dans plusieurs pays pour instaurer un dialogue constructif. L'« esprit du Sonnenberg » a été efficace, même entre nations divisées par des idéologies différentes. Le Dr Roy estime que la Suisse, démocratie-témoin riche d'expériences importantes, devrait prendre une part plus active. Ayant échappé aux conflits internationaux, notre pays a conservé le sens de relations normales entre nations comme entre individus. Le vœu a été émis que des contacts soient recherchés avec telles démocraties de l'Est. Les conflits et les incompréhensions entre les générations comme entre les professions ne doivent pas être ignorés, et maintes semaines d'information au Sonnenberg sont consacrées à ces thèmes bien actuels.

Exposé d'une extrême richesse, tout émaillé de remarques spirituelles, qui suscita un large échange de vues. Cette Suisse, dans laquelle l'Européen moyen ne voit qu'un pays de prospérité, de neutralité commode, de secrets bancaires à des fins obscures, il faut aussi répéter qu'elle a conquis son équilibre au travers de dures luttes politiques et confessionnelles.

M. Hans Reutimann a donné lecture de quelques pages d'un ouvrage qu'il a consacré à ses souvenirs d'enfance. Eveil d'un adolescent aux problèmes de l'existence, influence décisive d'un maître compréhensif, Hans Reutimann a restitué avec talent ses impressions d'élève d'une école rurale zurichoise.

L'Hôtel Kreuz est une superbe demeure patricienne qu'une généreuse donatrice, a légué à des fins culturelles bien définies : Auberge de jeunesse, salle de lecture, salles de cours, musée, salle d'exposition, c'est vraiment un centre intellectuel, dont Herzogenbuchsee peut s'enorgueillir à juste titre. Les entretiens s'y poursuivent dans une atmosphère amicale,

et dans l'espoir que la 15e Semaine pédagogique internationale sera digne de ses devancières.

A. P.

### Comité exécutif de l'Association internationale du Sonnenberg à Braunschweig (Allemagne)

Les délégués des 14 pays membres de l'« International-Sonnenberg-Association » (ISA) se sont rencontrés à Braunschweig pour leur séance annuelle. Elle a été présidée par le Dr Roy (Angleterre) et a commenté les rapports d'activité des diverses sections nationales. Au Sonnenberg même, l'année 1967 a connu une intense activité, dont le secrétaire central Walter Schulze a rendu compte. L'enseignement des langues comme contribution aux rapports internationaux, les méthodes audio-visuelles, l'analyse des tendances sociales, culturelles et politiques dans les différents pays, la pédagogie artistique actuelle, la coopération et la sécurité en Europe, tels furent les principaux thèmes traités au cours des nombreuses sessions.

Des contacts ont été pris avec les pays de l'Est, avec lesquels un dialogue est vivement souhaité. L'année 1968 verra les manifestations du 10e anniversaire de la fondation de la section danoise à Copenhague, tandis qu'au Sonnenberg même on marquera solennellement, en février 1969 le vingtième anniversaire et la *millième* session ! Certainement le Centre du Sonnenberg a exercé une influence profonde sur la génération présente. De nouvelles constructions sont en cours, dans ce vaste complexe si propice aux échanges d'idées. Musique, sports, travaux manuels, excursions dans les vastes forêts résineuses, des possibilités étendues sont ainsi offertes aux jeunes et aux adultes de tous les pays. On peut en tout temps adhérer à l'Association suisse des Amis du Sonnenberg (président M. Paul Binkert, rédacteur de la « Schw. Lehrerzeitung » 5430 Wettingen, Obergrundstr. 9. On peut cela va sans dire participer aux sessions suisses et étrangères sans être membre. Le Centre édite périodiquement les « Lettres du Sonnenberg » où figure la liste et les thèmes des sessions. Cette activité devrait être signalée à nos jeunes, tant aux apprentis qu'aux normaliens et aux étudiants. Le Centre du Sonnenberg est d'ailleurs préoccupé aussi par les problèmes de l'éducation permanente, à laquelle il apporte une contribution d'une incontestable qualité.

Les amis d'Elisabeth Rotten, de Saanen, dont l'action persévérante en faveur de la paix ne doit pas être oubliée, apprendront avec plaisir que sa vaste bibliothèque a été léguée au Centre du Sonnenberg, qui l'a soigneusement classée.

Le vœu a été émis qu'un film et des diapositives soient établis, pour permettre aux sections nationales de renseigner leurs membres sur l'activité du Sonnenberg.

A l'occasion du 10e anniversaire de la création de l'ISA, une publication sera éditée, avec la participation de chaque pays membre ; nul doute qu'elle suscite une impulsion nouvelle à une action dont on ne saurait contester l'actualité et l'importance.

Nous voulons pour conclure, remercier de tout cœur nos amis Allemands et les collaborateurs du secrétariat central pour la qualité de leur accueil, à la fois simple et fraternel.

A. P.

# NOS MONTAGNES



La Suisse est-elle le toit de l'Europe? Non, si l'on prend la mesure du Mont-Blanc, qui dépasse de quelque 200 mètres notre Pointe Dufour. Oui, si l'on considère l'ensemble impressionnant des sommets alpins de plus de 4000 m se trouvant sur notre territoire. Le nouveau livre AVANTI est consacré non seulement à nos montagnes, mais aussi aux particularités de la vie dans ces hautes régions: existence, habitat, faune, flore etc. C'est un ouvrage captivant qui se lit comme un roman, car la vie en haute montagne est aussi et avant tout une aventure humaine passionnante. 48 planches en couleurs 13,5 x 15,8 cm dont plusieurs en double format.



Les planches en couleurs sont remises en échange de 400 points Avanti ou points Schnyder, Adula et Juwo (300 pour Contes I et II) par AVANTI CLUB, 2003 Neuchâtel.



**Ouvrages disponibles** (Chaque ouvrage: Fr. 6.50) Nouvelle reliure: 21F Faune africaine. 20F La philatélie. 19F Aventure caraïbe. 18F Châteaux suisses II. 17F La conquête de l'espace. 16F Le monde animal en Suisse. 15F Foyers fleuris. 14F L'Afghanistan inconnu\*. 13F Fraternelle Amazonie\*. 11F Parures et bijoux dans le monde. Reliure toile: 10F Fleurs de nos jardins. 9F La Suisse en images. 8F Contes 2. 7F La Suisse en fleurs. 5F Nos champignons\*. 4F Nos fleurs. 3F Les grands explorateurs\*. 2F Contes I\*. 1F La Suisse vue d'avion. \*Fin d'édition.

## Gratuitement

40 points gratuits vous sont offerts pour chaque volume commandé à l'aide du coupon ci-contre, collé sur une carte postale, que vous adresserez à AVANTI CLUB, 2003 Neuchâtel.



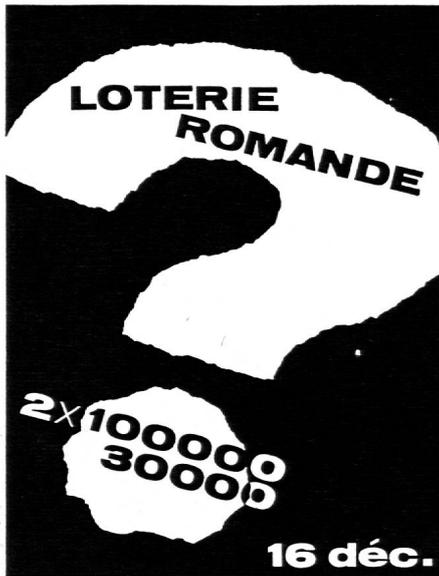
**COUPON** Je commande le(s) livre(s) AVANTI No ..... et verse le montant de Fr. .... au compte de chèques postaux 20-4069, AVANTI CLUB Neuchâtel. Je vous prie de me faire bénéficier des 40 points gratuits par volume commandé.

Nom ..... Prénom .....

Rue .....

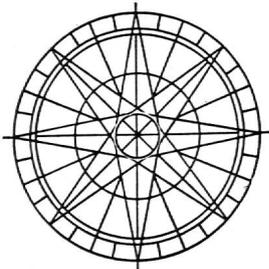
No postal ..... Localité .....

**TRÈS IMPORTANT!** N'oubliez pas de rappeler au dos du bulletin de versement les titres des ouvrages désirés.



**Winterthur**  
**ACCIDENTS**

**partout  
à votre  
service**



6 Bibliothèque  
Nationale Suisse  
3000 BERN

**J. A.**  
1820 Montreux 1

## INSTITUTEURS(-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

**MONTRÉAL**  **CANADA**

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1968.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 2) Être âgé de 25 à 40 ans
- 3) Avoir une formation pédagogique
- 4) Avoir au moins 3 ans d'expérience dans l'enseignement

Des traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$5900 et le maximum de \$11,950.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe au début de 1968 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement afin de soumettre leur candidature sont priés d'écrire immédiatement PAR AVION au:

Surintendant du Service du Personnel,  
Protestant School Board  
of Greater Montreal,  
6000 avenue Fielding,  
Montréal 29, Québec, CANADA.

